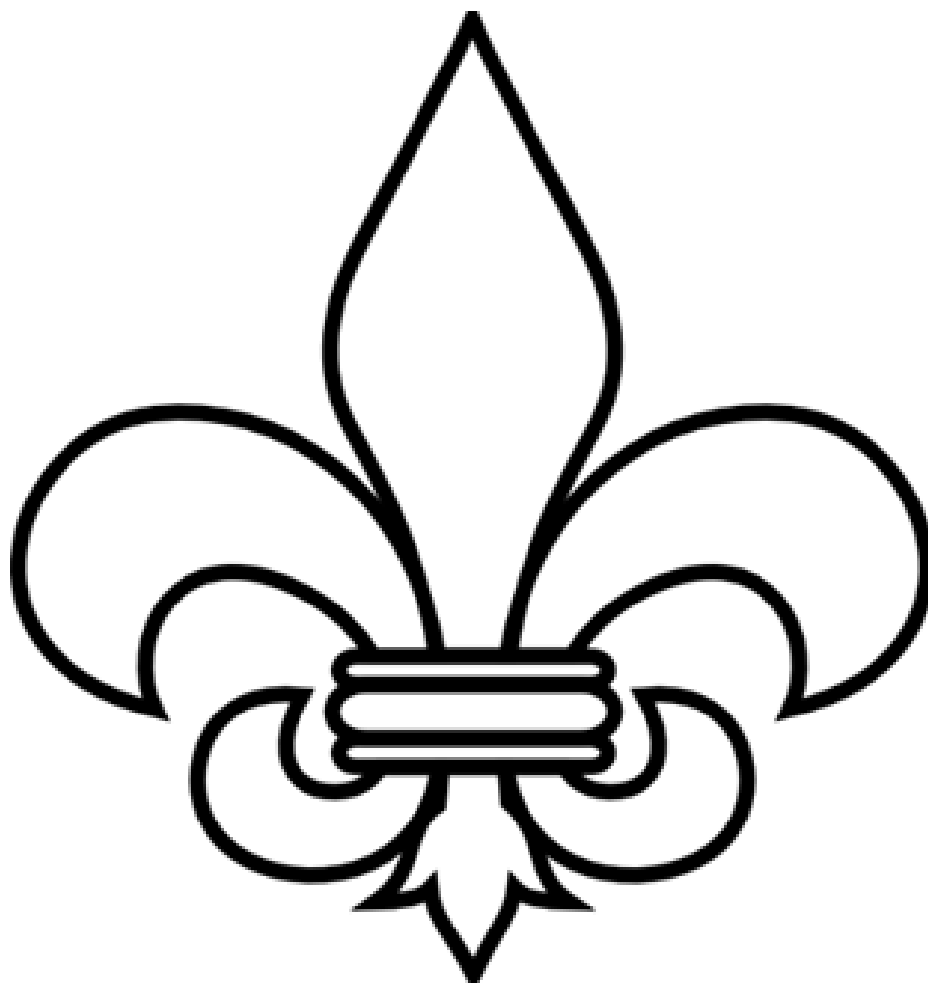




## REGLEMENT 2024



## Sommaire

<b>PRÉSENTATION GÉNÉRALE</b> .....	<b>4</b>
<b>DESCRIPTION DES PRESTATIONS PROPOSÉES</b> .....	<b>5</b>
LES TRANSFERTS .....	5
L'HÔTELLERIE-RESTAURATION .....	5
LES COURSES .....	5
RÉCOMPENSES ET SOIRÉE DE CLÔTURE .....	5
<b>REGLEMENT DE LA COURSE</b> .....	<b>6</b>
PREAMBULE.....	6
CONDITIONS D'ADMISSION.....	6
Pour les compétiteurs .....	6
Pour les accompagnants.....	6
Le certificat médical ou licence FFA.....	6
<b>MATERIEL</b> .....	<b>7</b>
Matériel obligatoire lors de la course.....	7
Matériel toléré .....	7
<b>ORGANISATION TECHNIQUE DE LA COURSE</b> .....	<b>8</b>
<b>RETRAIT DES DOSSARDS</b> .....	<b>8</b>
<b>LE DISPOSITIF</b> .....	<b>8</b>
Sécurité des coureurs .....	8
Le départ.....	9
Les parcours .....	9
Le balisage .....	9
Les points de contrôle .....	9
L'arrivée.....	9
<b>COMPORTEMENT EN COURSE</b> .....	<b>10</b>
Règles sportives .....	10
Assistance .....	10
Aide aux compétiteurs .....	10
Suiveurs .....	10
Abandon.....	10
Protection de l'environnement et éco-responsabilité .....	11
<b>BARRIERE HORAIRE , ABANDON, PENALITES et MISE HORS COURSE</b> .....	<b>11</b>
Barrière horaire.....	11
Abandon .....	11
Pénalités .....	12
Compétiteur « Hors Classement » .....	12
Mise hors course .....	12
<b>MODALITES D'INSCRIPTION</b> .....	<b>13</b>
<b>INSCRIPTION</b> .....	<b>13</b>
<b>DROITS D'INSCRIPTION ou d'ENGAGEMENT</b> .....	<b>13</b>
<b>MODALITÉS DE PAIEMENT</b> .....	<b>13</b>
<b>FORMULE OPEN</b> .....	<b>13</b>
<b>ANNULATION, RETRACTATION et FORCE MAJEURE</b> .....	<b>14</b>
ANNULATION ou RETRACTATION.....	14

FORCE MAJEURE .....	14
ASSURANCE.....	14
Responsabilité civile .....	14
Assurance dommages corporels .....	15
DROIT à L'IMAGE et ACCES AUX DONNEES .....	15
Publication des résultats .....	15
Droit à l'image.....	15
CNIL.....	15
<b>ACCEPTATION DU REGLEMENT .....</b>	<b>16</b>

## PRÉSENTATION GÉNÉRALE

**La Turonia** est une **course pédestre mixte diurne par étape en milieu naturel de grande endurance en allure libre en semi-autosuffisance** de 3 étapes sur 3 jours consécutifs **du Jeudi 25 avril 2024 au Samedi 27 avril 2024 inclus** en **Région Centre Val de Loire ouverte aux plus de 20 ans** destinée aux amateurs de course à pied novices ou aguerris. Les randonneurs peuvent être admis uniquement sur les parcours courts en raison des barrières horaires. Le parcours comportera **moins de 25% de surface avec revêtement**.

Cette course à pied offre chaque jour la possibilité de **choisir un parcours court ou un parcours long**, au milieu des vignes et forêts pour découvrir autrement le patrimoine culturel bâti des châteaux et demeures de Loire. 3 jours totalement encadrés (hébergement, restauration, transport, course, ravitaillement, sécurité et soins) par une équipe de bénévoles souhaitant un moment d'effort convivial.

Notre manifestation relève de :

**Courses en milieu naturel** : Manifestations pédestres se déroulant principalement en dehors des routes. Les événements de Course en montagne et de trail peuvent prendre des formes très variées en fonction des régions dans lesquelles elles sont pratiquées. Les caractéristiques naturelles du site et l'ingéniosité des concepteurs du parcours influent sur la réussite de l'événement.

**Courses par étapes** : Manifestations pédestres se déroulant en plusieurs séquences distinctes, sur un ou plusieurs jours, comportant au minimum deux départs à heure fixe et disputées individuellement ou par équipes.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous les engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux. Le revêtement et le profil des parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil ou à mobilité réduite.

**Les distances des parcours n'autorisent l'inscription que des personnes de 20 ans et plus au 31 Décembre de l'année de l'épreuve.**

## ORGANISATEUR

<b>ORGANISATEUR</b>	Association Faites Vos Jeux (Personne Morale)
Nom et Prénom du Déclarant	OTT Julien
Adresse électronique	organisation@laturonia.org

<b>COORDONATEUR SECURITE</b>	
Nom, Prénom	BRUNO Jérôme
Adresse électronique	organisation@laturonia.org

<b>PARCOURS</b>	
Nom, Prénom	DUTARTRE Olivier
Adresse électronique	organisation@laturonia.org

## DESCRIPTION DES PRESTATIONS PROPOSÉES

### LES TRANSFERTS

Le début de la prestation est fixé à **18h00, le mercredi 24 Avril 2024** au lieu d'hôtellerie mentionné. L'organisation pourra cependant assurer, sur demande, les navettes de transfert entre la gare TGV de St Pierre des Corps ou l'aéroport Tours Val de Loire et l'hôtel mentionné à partir de 17h00. Le dîner du mercredi soir et le petit déjeuner du dimanche matin sont compris dans la prestation.

Chaque jour de course, les compétiteurs et accompagnants sont acheminés depuis l'hôtel vers le lieu de départ de la course choisie (format long ou court) et sont rapatriés vers l'hôtel après la course, les soins et le déjeuner prévus normalement sur le site d'arrivée. (sauf aléas logistiques ou météorologiques).

Cette prestation se terminera le **dimanche 28 Avril 2024 à 10h00** au lieu d'hôtellerie mentionné. L'organisation pourra cependant assurer les navettes de transfert entre l'hôtel mentionné et la gare TGV de St Pierre des Corps ou l'aéroport Tours Val de Loire jusqu'à 11h30. Le transfert vers l'hôtel s'effectue suivant les décisions de la Direction de Course.

### L'HÔTELLERIE-RESTAURATION

L'hébergement pour les 4 nuits est prévu en structure hôtelière 4 étoiles, en chambre double (lit double) partagée ou twin (2 lits simples) partagée.

La pension complète est assurée par :

- L'hôtel pour le petit déjeuner et le dîner,
- L'organisation pour le repas chaud du midi sur le site d'arrivée de chaque étape.

### LES COURSES

- Jeudi 25 avril : Etape 1 entre Amboise et Chargé (Format long ou court)
- Vendredi 26 avril : Etape 2 entre Chenonceaux et Montlouis sur Loire (Format long ou court)
- Samedi 27 avril : Château de Champchevrier (Format long ou court)

Les étapes peuvent varier légèrement en fonction des autorisations administratives. Les parcours détaillés et actualisés apparaîtront sur le site web de la course : [www.laturonia.org](http://www.laturonia.org)

### SOIRÉE DE CLÔTURE ET RÉCOMPENSES

Le **samedi 27 avril 2024**, une soirée de clôture sera organisée à l'hôtel pour la remise des récompenses au cours de laquelle chaque concurrent recevra un lot. Aucune prime financière ne sera distribuée.

Un classement masculin et féminin sera établi sur la base de la distance et du temps.

# REGLEMENT DE LA COURSE

## PREAMBULE

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous les engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Les distances des parcours n'autorisent l'inscription que des personnes de 20 ans et plus au 31 Décembre de l'année de l'épreuve.

Le revêtement et le profil des parcours ne permettent pas l'accueil des athlètes en fauteuil ou à mobilité réduite.

Le parcours comportera **moins de 25% de surface avec revêtement.**

La manifestation se déroule selon les règles administratives générales, les règles techniques et de sécurité générales, ainsi que les spécifiques aux courses nature éditées dans le document de la réglementation Hors Stade disponible sur le site de la FFA.

## CONDITIONS D'ADMISSION

Est entendu compétiteur, toute personne prenant le départ d'au moins une course. Les accompagnants sont quant à eux les personnes qui accompagnent un compétiteur.

### Pour les compétiteurs

- Etre âgé de 20 ans et plus au 31 Décembre de l'année de l'épreuve,
- Avoir acquitté la totalité des droits d'engagement avant la date de clôture des inscriptions en ligne,
- Avoir fourni la liste des pièces demandées.

### Pour les accompagnants

- Etre majeur
- Être mineur, restant en permanence sous la responsabilité et surveillance des parents ou tuteurs légaux, avec l'autorisation écrite des deux responsables légaux. Et ce même durant la course. Aussi, un mineur accompagnant devra être avec un majeur accompagnant.
- Avoir acquitté la totalité des droits d'engagement avant la date de clôture des inscriptions en ligne

### Le certificat médical ou licence FFA

Le participant fournira la photocopie de la licence FFA en cours de validité à la date de la course ou du certificat médical en cours de validité à la date de la course indiquant la non contre-indication **à la pratique de la course à pied de grande endurance en compétition**, datant de moins d'un an, exigé conformément à la loi du 23 mars 1999 et la circulaire de janvier 2008.

En cas de non présentation de ces documents au jour du départ, le compétiteur ne sera pas autorisé à participer à l'étape. Le compétiteur sera considéré « Hors Classement ». Il pourra participer aux étapes suivantes dès qu'il aura fourni ce document.

La Direction de course pourra exclure un participant pour défaut de respect du présent règlement.

## MATERIEL

### Matériel obligatoire lors de la course

- Une poche de ceinture ou un Camel bag contenant
  - 1 Téléphone portable chargé
  - 1 Miroir de signalisation
  - 1 Sifflet
  - 1 Couverture de survie
  - 1 Lampe frontale + 2 piles de rechange
  - 2 Litres d'eau (dans camel bag et/ou flasques/gourdes)
  - Gobelet individuel souple
  - Alimentation
- Epingle à nourrice/porte dossard
- Dossard fourni par l'organisation et porté sur le maillot de course sur le devant du compétiteur.

**Ce matériel sera contrôlé lors du retrait du dossard.**

Dès lors, vous vous engagez à détenir avec vous l'ensemble du matériel obligatoire sur toutes les étapes. Il pourra être contrôlé de manière inopinée sur l'ensemble des parcours.

### Matériel toléré

L'utilisation de bâtons de marche peut être autorisée à la discrétion de l'organisation de la course.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

Le bulletin d'engagement électronique, prévoit une mention rappelant que la signature dudit bulletin vaut connaissance et acceptation par le compétiteur du règlement de l'épreuve, attestées par « case à cocher ».

# ORGANISATION TECHNIQUE DE LA COURSE

## RETRAIT DES DOSSARDS

Le retrait des dossards s'effectuera **le Mercredi 24 Avril 2024 à partir de 18 heures** sur le lieu d'hébergement. Dans le cas d'arrivée tardive, le retrait pourra être réalisé le Jeudi 25 Avril 2024 à partir de l'heure de service du petit déjeuner. En tout état de cause, aucun dossard ne sera plus remis 30 minutes avant le départ du bus pour le lieu de départ de l'étape 1.

A la remise du dossard seront vérifiés :

- Le paiement des frais de participations,
- L'acceptation totale du règlement de la manifestation,
- Le certificat médical conforme au présent règlement,
- Le matériel obligatoire.

## LE DISPOSITIF

### Sécurité des coureurs

Sur la totalité de chaque parcours, la sécurité est assurée par :

- **Une équipe médicale complète** (médecin, kinésithérapeutes, podologues, ambulance) présente à l'arrivée de chaque étape.
- **Des signaleurs**, disposés tout au long du parcours, en liaison radio ou par téléphone avec le PC Course.

Plus largement le dispositif mis en place pour assurer la sécurité, le secours de l'ensemble des intervenants de la manifestation et la préservation de l'environnement se compose de :

- la souscription d'une assurance par l'association
- la coordination des mesures de prévention
  - directeur de course
  - responsable sécurité et parcours
  - responsable des secours
  - directeur médical (médecin)
- un certificat médical valide
- le port du dossard
- du matériel obligatoire et toléré
- un briefing d'avant course à chaque étape
- des moyens de communication
- un barnum et salle de repli
- un poste de commandement commun (course et secours) – PC sécurité
- des véhicules d'assistance
- respect du protocole sanitaire
- des serre fils
- des postes de contrôle, de ravitaillement, et de collecte de déchets
- des signaleurs
- des reconnaissances et signalisation des parcours
- des demandes de régime des routes empruntées et arrêtés



- le choix de la longueur des parcours (court ou long) à réaliser laissés à l'appréciation des participants
- des barrières horaire et des heures de passage recommandées, abandon, mise hors course etc

La nécessité d'évacuation et le choix du moyen relève de la seule décision de l'organisation.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue.

Des ravitaillements (boissons et nourriture) sont prévus sur le parcours. Leur nombre et localisation dépendent de la configuration de l'étape (1 environ tous les 15 km). Aucun gobelet ne sera fourni. Au soir de chaque étape, un briefing est fait par l'organisation aux compétiteurs. Les conditions de course du lendemain (heure de départ, position des ravitaillements, modification parcours, difficultés particulières, ...) y seront communiquées.

### **Le départ**

Il s'effectue à l'heure prévue par l'organisation. Celle-ci sera communiquée aux compétiteurs la veille de l'étape. La non-présentation à un départ entraîne la mise hors classement du compétiteur.

Le compétiteur laisse son sac de change, identifié par son numéro de dossard, dans le bus présent sur le site de départ.

### **Les parcours**

Les distances sont données à titre indicatif. Le parcours réel, balisé la veille de l'étape, peut varier en fonction des conditions rencontrées sur le terrain.

Avant la course, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours de chaque étape. Elle en informera les compétiteurs inscrits.

### **Le balisage**

Le balisage est composé d'un ruban de marquage fixé sur la végétation ou autre support (barrière, piquet,...). Il pourra être complété d'un marquage au sol par peinture biodégradable.

**ATTENTION** : si le compétiteur ne voit plus de marquage, il est invité à rebrousser chemin !

Il est impératif de suivre les chemins/sentiers tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un chemins/sentiers provoque une érosion dommageable du site. Un aperçu des tracés prévisionnels est mis à disposition des compétiteurs sur le site internet de la course.

### **Les points de contrôle**

Des points de contrôle sont répartis sur l'ensemble du parcours. Obligation impérative est faite au compétiteur de se présenter à chaque poste.

### **L'arrivée**

Le sac de change est récupéré sur le site d'arrivée. Un repas avec plat chaud est prévu à l'arrivée.

Une infrastructure médicalisée est mise à disposition des compétiteurs (Médecin, Kinésithérapeutes et Podologues).

Le transfert vers l'hôtel s'effectue suivant les décisions de la Direction de Course.

## COMPORTEMENT EN COURSE

### Règles sportives

Si, sur la base du rapport d'un bénévole ou par tout autre moyen, le Directeur de Course est convaincu, qu'un athlète a quitté le parcours balisé, réduisant ainsi la distance à parcourir, a reçu toute forme d'aide pour gérer son allure ou un ravitaillement en dehors des postes d'assistance, et/ ou n'a pas respecté toute disposition du règlement spécifique de la course, pourra être disqualifié ou se verra infliger la pénalité prévue par le règlement spécifique de l'épreuve.

### Assistance

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

L'assistance d'un compétiteur est autorisée dans les zones de ravitaillements prévues par l'organisation. Elle est interdite sur tout le reste du parcours. Le compétiteur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau et d'aliments qui lui sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant.

Notons que chaque participant devra, au nom de l'assistance à personne en péril, faire tout son possible pour Protéger, Alerter et Secourir s'il venait à être témoin d'un accident ou défaillance d'un participant ou d'un membre de l'organisation.

### Aide aux compétiteurs

Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualificative.

Cependant, un participant doit veiller à sa propre sécurité et celles des autres. Il devra donner rapidement et correctement l'alerte s'il est témoin d'un accident ou s'il se perd ou se rend compte que d'autres compétiteurs sont perdus.

### Suiveurs

Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.

### Abandon

Le participant devra signaler à l'organisateur son abandon au plus vite et par quel que moyen que ce soit.

Sauf en cas de blessure, un compétiteur ne peut abandonner qu'à un point de contrôle. Le concurrent doit en informer un membre de l'organisation présent sur le poste de contrôle qui se chargera de prévenir la Direction de Course.

Dès cet instant le concurrent est pris en charge par l'organisation pour être amené à l'arrivée de l'étape ou évacué par les services de secours si son état le nécessite.

Lors du retour à l'hôtel et sous réserve de l'avis du médecin de la course, il a la possibilité de choisir le statut de « COMPÉTITEUR HORS CLASSEMENT » et de reprendre ainsi la course pour les étapes suivantes.

Il peut également décider de continuer à suivre la course sous le statut d'accompagnant ou de quitter la course.

Dans ces cas, le compétiteur ne pourra prétendre à aucun remboursement ou dédommagement.

## Protection de l'environnement et éco-responsabilité

Afin de préserver l'environnement les compétiteurs s'engagent à respecter les règles environnementales suivantes :

- Interdiction de jeter ou d'abandonner tout produit dans la nature hors des zones prévues à cet effet,
- Interdiction de quitter les chemins balisés pour la course.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors course du compétiteur fautif.

## BARRIERE HORAIRE , ABANDON, PENALITES et MISE HORS COURSE

### Barrière horaire

Afin de garantir la sécurité des participants, une barrière horaire sera appliquée. Elle est de toute façon obligatoire pour les parcours de 40 kilomètres effort ou plus dans une limite de 6h00.

Notons que les passages dans les domaines ou propriétés pourraient être soumis à des horaires de passage spécifiques.

Passés ces délais, les compétiteurs seront considérés comme « hors course », pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Le compétiteur arrêté par la barrière horaire est non classé sur l'étape. Il lui est attribué un temps forfaitaire par l'organisation (50% de plus que le temps du dernier) et il passe sous le statut compétiteur « Hors classement ».

Les barrières horaires seront calculées et communiquées la veille de la course lorsque les parcours seront définitivement établis, en accord avec les propriétaires des demeures traversées.

### Abandon

Le participant devra signaler à l'organisateur son abandon au plus vite et par quel que moyen que ce soit.

Les participants ayant abandonnés seront considérés comme hors course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Sauf en cas de blessure, un compétiteur ne peut abandonner qu'à un point de contrôle. Le compétiteur doit en informer un membre de l'organisation présent sur le poste de contrôle qui se chargera de prévenir la Direction de Course.

Dès cet instant le compétiteur est pris en charge par l'organisation pour être amené à l'arrivée de l'étape ou évacué par les services de secours si son état le nécessite.

Lors du retour à l'hôtel et sous réserve de l'avis du médecin de la course, il a la possibilité de choisir le statut de « COMPÉTITEUR HORS CLASSEMENT » et de reprendre ainsi la course pour les étapes suivantes.

Il peut également décider de continuer à suivre la course sous le statut d'accompagnant ou de quitter la course, à ses propres frais. Pour l'étape où il a abandonné, il lui est attribué un temps forfaitaire par l'organisation (50% de plus que le temps du dernier).

L'abandon n'engendre aucun surcoût financier pour le participant, ni n'entraîne un remboursement.

## Pénalités

- **Non-respect de l'environnement** : Tout manquement au respect des espaces traversés (abandon de matériel ou de débris, ...) sera sanctionné de 2h de pénalités et de la mise hors course en cas de récidive.
- **Non suivi du tracé** (coupe ou triche) : 5 Heures de pénalités.
- **Défaut de matériel obligatoire** : Un seul élément obligatoire manquant entraîne 2 heures de pénalités.
- **Perte du dossard** : 2 Heures de pénalités.
- **Dopage** : Tout dopage constaté par l'équipe médicale : mise hors course.
- **Non-respect des horaires ou du règlement** : 2 Heures de pénalités. En cas de récidive : mise hors course.
- **Non-assistance à une personne en danger** : Mise hors course immédiate. La personne concernée sera immédiatement exclue et ne fera plus partie de la course. L'organisation n'assurera donc plus aucune prestation liée à celle-ci et il ne sera procédé à aucun remboursement.

## Compétiteur « Hors Classement »

Le compétiteur « hors classement » conserve son dossard ce qui lui donne le droit de poursuivre l'évènement (sous réserve d'un avis favorable du médecin de la course). Le compétiteur n'est plus classé au classement général. Il est chronométré sur les étapes qu'il effectue sous ce statut et apparaît dans le classement des étapes.

## Mise hors course

Les organisateurs se réservent le droit de mettre hors course tout compétiteur ayant un comportement contraire à l'éthique sportive ou de nature à porter préjudice, soit aux autres participants, soit aux organisateurs.

Un compétiteur présentant des signes cliniques pouvant mettre en péril sa santé pourra être mis hors course sur décision du médecin de l'organisation. Il pourra éventuellement reprendre la course sur autorisation du médecin de l'organisation avec le statut « Hors classement ». Sinon, il est considéré comme ayant « abandonné ».

La direction de course est souveraine pour évaluer toutes les situations et peut prendre des décisions d'attribuer des pénalités ou mettre hors course un compétiteur pour les situations sortant du commun.

## MODALITES D'INSCRIPTION

### INSCRIPTION

**L'engagement est individuel et nominatif.**

L'effectif maximum des inscrits (compétiteurs + accompagnants) est fixé à **99 personnes**.

Les inscriptions, **quelle que soit la formule choisie**, ne pourront se faire **qu'en ligne** sur le site internet de la manifestation [www.laturonia.org](http://www.laturonia.org), rubrique « inscriptions » à compter du 09 Octobre 2023 et **avant le 31/03/2024**, date de clôture des inscriptions.

Ces inscriptions se font **dans la limite des places disponibles (99 max) mais l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits pour des raisons hôtelières et/ou logistiques.**

L'inscription est réputée effective si la totalité des points suivants sont conformes au règlement :

- Formulaire d'inscription complété,
- Paiement des droits d'engagement acquitté,
- Acceptation totale du règlement de la manifestation,
- Fourniture d'un certificat médical rédigé en français conforme au présent règlement (ou licence en cours de validité de la FFA).

## DROITS D'INSCRIPTION ou d'ENGAGEMENT

Les droits d'inscriptions ou d'engagement sont :

COURSE	PARTICIPANTS	AVANT LE 31/12/2023	APRES LE 31/12/2023 AVANT le 31/03/24	Si ouvert à la vente
TRAIL 3 jours	Compétiteur hébergé	711 € TTC	740 € TTC	
	Accompagnant hébergé	660 € TTC	690 € TTC	
OPEN	Compétiteur non hébergé			1 jour :50 €TTC 3 jours : 135 €TTC

Ces droits d'inscriptions n'incluent pas les frais supplémentaires pris par le prestataire gérant les inscriptions en ligne.

## MODALITÉS DE PAIEMENT

Les modalités de paiement sont celles du prestataire gérant les inscriptions en ligne : par virement bancaire. Échelonnement possible du paiement : en 3 fois (1<sup>er</sup> versement à l'inscription, 2<sup>ème</sup> versement au 30 Novembre et 3<sup>ème</sup> versement au 30 Décembre de l'année A-1. A partir du 1er janvier, règlement de la totalité à l'inscription

## FORMULE OPEN

Une formule dite "OPEN" pourra être proposée sur chacune des courses, **sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en formule Tout inclus et dans la limite des places disponibles** ainsi que des contraintes logistiques. Le compétiteur inscrit en formule OPEN participera uniquement à la course et ne pourra prétendre aux prestations de transferts, soins, repas chaud à l'arrivée et soirée de clôture. (Sauf entente préalable avec l'organisation).

L'organisation définira la date de commercialisation de cette formule.

## ANNULATION, RETRACTATION et FORCE MAJEURE

### ANNULATION ou RETRACTATION

**Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.**

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Le report des inscriptions pourra être fait sur l'édition suivante.

En cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'évènements extérieurs rendant impossible la mise en place de la logistique de la course (sécurité, accès routier, ...), l'organisation se réserve le droit de modifier tout ou partie du parcours au dernier moment. Si toutes les conditions de sécurité ne sont pas réunies, l'organisation se réserve le droit d'annuler purement et simplement une étape, avant ou durant celle-ci au regard du caractère de force majeure. Il ne sera alors pas attribué de temps aux compétiteurs pour l'étape.

Il est vivement recommandé à chaque compétiteur de contracter une assurance annulation à titre personnel.

Notez que les inscriptions pourront faire l'objet d'un échange d'identité du bénéficiaire sans frais. Dans ce cas, le compétiteur ou l'accompagnant devra indiquer la nouvelle identité du nouveau bénéficiaire uniquement dans le cas où l'inscription initiale est enregistrée avant la clôture des inscriptions, sans pouvoir prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisation.

## **FORCE MAJEURE**

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

## **ASSURANCE**

### **Responsabilité civile**

La responsabilité de l'organisateur, de son staff et des participants est couverte par une police d'assurance souscrite auprès d'AXA. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou dégradation, avant, pendant et après l'épreuve.

### **Assurance dommages corporels**

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts individuellement par leur licence par une assurance dommages corporels. **Il est vivement conseillé aux autres participants de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.**

Il incombe ainsi aux non licenciés de souscrire une assurance "individuelle accident" couvrant les frais de recherche et d'évacuation en France. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du compétiteur, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running – Pass J'aime Courir ou d'une licence

## DROIT à L'IMAGE et ACCES AUX DONNEES

### Publication des résultats

Les résultats des étapes et le cumul des temps réalisés sont affichés chaque jour au point de rassemblement de l'hôtel.

Un classement individuel est établi pour chaque étape (temps effectué). Le classement général définitif individuel est établi sur le cumul des temps réalisés au regard des distances parcourues.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leurs résultats sur ces sites en cas de motif légitime.

### Droit à l'image

De par sa participation, le compétiteur renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 5 ans, dans le monde entier.

Lors de son engagement à l'épreuve, chaque participant déclare :

« J'autorise expressément les organisateurs de la manifestation, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, **dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi**, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

### CNIL

Les informations que vous nous communiquez sont nécessaires pour votre participation à cette course par étape. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à :

**Association Faites vos Jeux  
12 Rue Guy Lafitte  
37270 MONTLOUIS SUR LOIRE**

## ACCEPTATION DU REGLEMENT

**Le compétiteur accepte sans réserve ni restriction le présent règlement.**

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription, sans accord de l'organisation, n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.